



SOMMAIRE

ACTUALITÉS 2

AFFAIRES 4

SPECTACLES 5

SPORTS 6



PHOTO REUTERS

Hockey masculin

Sans doute gonflés à bloc par les 18 000 spectateurs réunis à la Place du Canada, les Canadiens ont outrageusement dominé les Russes en quart de finale du tournoi olympique de hockey. Contre toute attente, la troupe de Mike Babcock l'a emporté facilement 7 à 3 pour accéder à la demi-finale qui l'opposera au vainqueur du match entre la Suède et la Slovaquie.



JONATHAN BERNIER

bernierj@ruefrontenac.com

Contrairement à ce quoi ils nous ont habitués depuis le début de cette compétition, le Canada a amorcé ce duel sur les chapeaux de roue. Il n'y avait pas trois minutes d'écoulées que Ryan Getzlaf, rétrogradé sur le quatrième tri, ouvrait la marque.

Inspirés par ce but, les Canadiens ont déployé tout leur arsenal. Jeux de passes rapides, échec avant soutenu et mises en échec percutantes, le Canada n'a laissé aucune chance à son adversaire.

À mi-chemin de l'engagement, Dan Boyle, à l'aide d'un tir de la pointe en supériorité numérique, et Rick Nash, sur un deux contre un en compagnie de Jonathan Toews, ont, en l'espace de 46 secondes, procuré une avance de trois buts aux favoris de la foule.

Il n'en fallait pas plus pour que Vyacheslav Bykov commande un temps d'arrêt. Une pause qui a semblé bénéfique pour les Russes qui, au cours des instants suivants, ont joué avec un peu plus d'ardeur.

Dmitri Kalinin a inscrit les siens à la marque avant que Brendan Morrow ne ramène l'écart à trois buts en fin de période.

Le Canada tente de mettre fin à une léthargie de 50 ans face à la Russie. Statistique intéressante : la seule fois que le Canada a eu le meilleur sur les Russes aux Jeux olympiques, il a terminé le tournoi avec la médaille d'argent au cou en 1960. Les Russes ont remporté les neuf autres affrontements.

Et ça se poursuit

Le Canada a poursuivi sa domination aux dépens de la Russie au cours du deuxième vingt.

Tout comme ils l'ont fait en première période, les Canadiens ont frappé à la vitesse de l'éclair. Corey Perry a d'abord complété un jeu amorcé en zone neutre par Ryan Getzlaf. Moins d'une minute plus tard, Jonathan Toews, à la suite d'une bataille remportée en zone médiane, portait la marque à 6-1 pour le Canada.

Déjoué à six reprises sur 17 tirs, Evgeni Nabokov a alors cédé sa place à Ilya Bryzgalov.

Tout comme lors du temps d'arrêt commandé par Vyacheslav Bykov au premier tiers, ce changement a semblé redonner vie aux Russes. Trente-neuf secondes plus tard, Maxim Afinogenov prenait Duncan Keith de vitesse avant de déjouer assez facilement Roberto Luongo.

Corey Perry, avec son deuxième du match, a redonné une priorité de cinq buts au Canada, avant que Sergei Gonchar, avec son premier du tournoi, ne porte la marque à 7-3.

Les deux équipes n'ont pas marqué en troisième période.

EN MANCHETTES

Relations de travail |

Yvon Laprade

Construction —

La journée de travail allongée à 10 heures ?

La semaine de travail des travailleurs de la construction pourrait passer de 8 à 10 heures au cours de la prochaine convention collective, s'il n'en tenait qu'à l'Association de la construction du Québec (ACQ)...

SUITE EN PAGE 4

Télévision | Caroline Roy

Zeste — La nouvelle chaîne de télé consacrée à la cuisine



Un cuisinier autodidacte et un chef réputé, Antoine Sicotte et Daniel Vézina, seront les deux têtes d'affiche de Zeste, la nouvelle chaîne de télé québécoise consacrée à la cuisine...

SUITE EN PAGE 5

Vancouver 2010 |

Léandre Drolet

Courte piste — Une médaille d'argent pour le relais canadien

Le patinage de vitesse courte piste ne réussit toujours pas à se débarrasser de son image de roller derby...

SUITE EN PAGE 6



Le Dr Marc Bissonnette, un chirurgien plastique montréalais, vient d'être radié à vie pour avoir fait des attouchements sexuels à des patientes qu'il avait préalablement droguées.



GABRIELLE DUCHAINE

duchaineg@ruefrontenac.com

Marc Bissonnette n'en est pas à ses premiers démêlés avec le Collège des médecins. Il a écopé d'une radiation de cinq ans en 1995, puis

d'une autre de dix ans en 2006, toutes deux pour des agressions et attouchements sexuels sur des patientes.

Son ordre professionnel vient de régler la question une bonne fois pour toutes en le condamnant à la peine la plus lourde dont il dispose, soit à une interdiction à vie de pratiquer la médecine.

Le chirurgien, qui se déplace en fauteuil roulant depuis plus de 10 ans à cause d'une mauvaise chute, a été reconnu coupable en juin 2008 de trois chefs d'accusation particulièrement graves, dont deux liés à des abus sexuels.

Ce qui lui a valu une radiation permanente est un incident survenu en 2002 à sa clinique de l'est de Montréal. Il avait alors introduit ses doigts dans le vagin d'une patiente venue subir une augmentation mammaire.

La patiente avait reçu en moins

d'une heure une importante dose de différents médicaments dont du Demerol, du Phenergan, du Versed et du Fentanyl. Marc Bissonnette n'avait pourtant plus le droit, depuis 1999, de pratiquer des chirurgies ailleurs qu'à l'hôpital lorsque ses patientes devaient être sous sédation.

Abus de confiance

En 2003, le médecin a eu un comportement semblable avec une autre cliente, aussi venue le consulter pour une intervention à la poitrine. L'ex-docteur Bissonnette lui avait fait des attouchements à la vulve, au clitoris, encore une fois après l'avoir droguée.

« Il s'agit là d'actes que le Conseil ne peut tolérer et qui doivent entraîner une sanction des plus sévères », peut-on lire dans la décision disciplinaire rendue publique mercredi. « Aucune offense n'est plus grave pour un médecin que de faire des attouchements à une patiente qui lui a donné toute sa confiance alors que celle-ci est sous sédation. »

Même si la jurisprudence suggérait des périodes de radiation d'une durée de dix mois à cinq ans pour des offenses semblables à celles imputées à Marc Bissonnette, le conseil de discipline conclut qu'il « doit être écarté de la pratique de la médecine, n'ayant su saisir la chance de modifier son comportement qui lui a déjà été offerte dans le passé ».



La caricature du jour

Anglos et la Grande-Allée



À lire sur RueFrontenac.com chaque fin de semaine
les chroniques DÉTENTE



Rogers offre enfin du répit aux voyageurs

Une chronique de JEAN-FRANÇOIS CODÈRE | coderejf@ruefrontenac.com



Si vous vous êtes procuré un iPhone ou un autre téléphone intelligent donnant accès à Internet et que vous avez voyagé avec, il s'est forcé produit l'un des cas suivants : soit un ami attentionné vous a prévenu avant votre départ de ne pas l'utiliser à l'extérieur du pays, soit vous avez eu toute une surprise en voyant votre facture au retour.

Dans les premiers mois du iPhone au Canada, les histoires d'horreur de gens qui ont reçu des factures de plus de 500 \$ de Rogers ou de Fido au retour d'un voyage d'une se-

maine dans le Sud ont été nombreuses dans les médias.

C'était la même chose aux États-Unis, en fait, au point où Apple a dû procéder à l'ajout d'une fonction pour permettre de désactiver au besoin l'échange de données dans son appareil.

Évidemment, les consommateurs étonnés blâmaient leur opérateur, mais celui-ci avait en réalité bien peu de contrôle sur la situation.

C'est l'opérateur du réseau sur lequel se branchait l'appareil des clients (AT&T aux États-Unis, par exemple) qui facturait le gros prix à Rogers, qui n'avait pas tellement le

choix que de refiler la facture au client.

C'était un problème significatif parce que la clientèle qui se procure des téléphones intelligents aime généralement voyager et que c'est justement sur la route que ces appareils prennent tout leur sens.

On a généralement peu ou pas besoin de dénicher un restaurant ou de connaître les trajets d'autobus à la maison, puisqu'on les connaît. Mais en voyage, un accès à Internet en tout temps vaut de l'or.

C'est donc une très bonne nouvelle que celle annoncée hier par Rogers, et ce, même

si elle ne concerne pour l'instant que les États-Unis. Ceux qui visitent régulièrement le pays qui a gagné dimanche dernier un match de hockey dont nous allons-nous-nier l'existence peuvent maintenant, moyennant un supplément de 10 \$ par mois, voir le forfait de données dont ils disposent déjà s'appliquer aussi aux États-Unis.

Si vous payiez par exemple 25 \$ par mois pour 500 Mo de données au Canada, vous pourriez maintenant utiliser ces 500 Mo ici ou aux États-Unis, à votre guise, pour 35 \$.

C'est anodin, mais croyez-moi, les voyageurs vont s'en réjouir. Surtout si ce service devait s'étendre à d'autres pays.



Contrats fractionnés

L'ADQ demande à Duchesneau de faire la lumière

QUÉBEC – À peine nommé à la tête d'une escouade anticollusion au ministère des Transports, l'ancien chef de police Jacques Duchesneau devra vite montrer de quel bois il se chauffe. L'ADQ lui a demandé mercredi de faire la lumière sur 132 cas de contrats fractionnés à moins de 25 000 dollars par le ministère en 2008 qui ont ainsi échappé à un appel d'offres public.

Yves Chartrand

chartrand@ruefrontenac.com

Selon la députée adéquate Sylvie Roy, ces contrats sans soumission sont octroyés à plus de 60 pour cent à des entreprises dont les administrateurs contribuent à la caisse du Parti libéral du Québec.

« En prenant les 20 entreprises qui donnent le plus au PLQ, on voit qu'ils se partagent près de la moitié de la valeur totale des contrats de moins de 25 000 \$ », soutient-elle.

Elle cite en exemple deux contrats accordés de gré à gré à moins d'un mois d'intervalle à la compagnie Électricité Grimard Inc., et Grimard 2006 Inc., appartenant à la même personne.

Le premier contrat, de 23 500 \$, était pour faire des travaux électriques divers dans les tours du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine et l'autre contrat, aussi de 23 500 \$, pour relocaliser des câbles électriques et de télécommunication toujours dans les mêmes tours.

« Vous voyez que les contrats sont très semblables et d'un montant identique. On ne peut plus parler de hasard, à mon sens », juge Sylvie Roy.

Le propriétaire des deux entreprises est

Gilbert Grimard, indique la députée. « Il est le vice-président de l'Association libérale et aussi le président de l'Association des constructeurs du Québec. M. Grimard est contre la tenue d'une enquête publique dans le milieu de la construction. Donc, c'est beaucoup de hasards en même temps. »

132 cas

Le dossier présenté hier par l'ADQ relève aussi le cas de deux contrats de gré à gré attribués sans appel d'offres à l'entreprise Arsenault Bourbonnais et Associés pour des travaux d'arpentage en Montérégie et dans plusieurs MRC du sud-ouest de la province.

Les contrats ont été attribués à 24 500 \$ et 24 995 \$, des montants juste en dessous des 25 000 dollars pour les dispenser d'aller en soumission.

Sylvie Roy a aussi mentionné le cas de la location d'une planeuse de la compagnie Soter pour des travaux routiers dans l'est de l'île de Montréal, principalement pour la construction de l'autoroute 25 les 25, 26 et 28 août 2008. Cette location a fait l'objet de trois contrats de 24 000 \$, 24 500 \$ et 23 500 \$ au lieu de réunir le tout en un seul pour aller en soumission.

En tout, l'ADQ a relevé 132 cas qui ont donné lieu à 372 contrats de moins de 25 000 dollars qui ont échappé à un appel d'offres.

Selon la députée adéquate Sylvie Roy, fractionner des contrats à moins de 25 000 dollars pour échapper à un appel d'offres, c'est aller en dessous des règles qui servent à garantir la transparence et le meilleur prix possible.

Vérificateur général

Elle a rappelé que le Vérificateur général du Québec avait relevé plusieurs cas dans un rapport cet automne, relevant que plusieurs contrats fractionnés auraient pu être regroupés

pour permettre de les soumettre à la concurrence par un appel d'offres.

Son enquête révèle, dit Sylvie Roy, « qu'il y a beaucoup de cas de fractionnement, des entreprises qui ont participé avec le ministère des Transports à couper des contrats en deux, et que la plupart des entreprises sont des donatrices » à la caisse électorale du PLQ.

Ces entreprises dont les administrateurs contribuent au PLQ ont « la part du lion », dit-elle.

Selon Sylvie Roy, de l'Action démocratique du Québec, le nouvel enquêteur Jacques Duchesneau devra vite identifier « le mal » au ministère des Transports et comment il opère, s'il veut être capable de proposer des solutions. Et pour y parvenir, il ne peut ignorer ce qui s'est produit dans un passé récent.

« Il ne peut pas arriver sans savoir ce qui s'est passé et comment le système fonctionne. Il doit connaître le modus operandi de tous les acteurs », juge la députée de Lotbinière, mentionnant que les révélations de l'automne dernier ont mis en cause la mafia, les Hell's Angels mais aussi des compagnies d'ingénierie et des municipalités.

L'avocate adéquate croit également que la crédibilité de Jacques Duchesneau sera jugée sur sa transparence, c'est-à-dire sur sa liberté de « faire rapport publiquement de ce qu'il trouvera » et non pas juste à la ministre Julie Boulet qui l'a embauché.

« Il doit avoir la liberté d'agir pour aller chercher où il veut avec les moyens dont il aura besoin. » Sinon, ajoute-t-elle, son embauche au ministère des Transports n'aura été qu'une « diversion » du gouvernement de Jean Charest pour s'éloigner d'une enquête publique comme le réclame la population.

Le dossier de l'ADQ a vite fait sortir de son cabinet la ministre des Transports Julie Boulet

qui s'est présentée rouge de colère et haletante devant les journalistes à l'Assemblée nationale.

Se disant choquée et outrée, elle a déclaré que Sylvie Roy n'avait plus aucune crédibilité à ses yeux et ne faisait que du « salissage de réputation des fonctionnaires ». « Il y a des limites à dire n'importe quoi à l'Assemblée nationale », a-t-elle ragé.

La ministre a rappelé que c'est la même députée qui avait affirmé que trois ministres de son gouvernement étaient allés se promener sur le yacht de Tony Accurso. Elle l'a prévenue de faire preuve de « prudence » et d'adopter « un comportement plus responsable ».

Il n'y a aucun lien entre l'adjudication des contrats et le financement des partis, soutient-elle. « Je ne suis jamais intervenue et c'est purement administratif. »

Mauvaise foi

Julie Boulet a rappelé que lors d'une commission parlementaire, son sous-ministre avait clairement dit à Sylvie Roy que la gestion des contrats s'arrêtait à son bureau et qu'il n'y a aucune intervention ni de la ministre ni de son cabinet.

« De toute évidence, la députée est de mauvaise foi. En aucun temps elle ne s'est donné la peine de téléphoner à moi ou à qui que ce soit pour s'informer » sur les dossiers qu'elle soulève.

Les hauts fonctionnaires qui l'accompagnaient ont expliqué que les contrats attribués sans soumission l'étaient souvent des firmes ou des entreprises qui ont participé à un appel d'offres public annuel qui les place sur une liste établie par un comité de sélection en prévision « de petits contrats » à réaliser durant l'année.

Cette liste est transmise aux directions régionales, qui choisissent des exécutants en fonction de critères de proximité et de disponibilité.

Négos dans la construction

LA JOURNÉE DE TRAVAIL PASSERAIT DE 8 À 10 HEURES

— Souhaite l'ACQ

PHOTO D'ARCHIVES REUTERS

La semaine de travail des travailleurs de la construction pourrait passer de 8 à 10 heures au cours de la prochaine convention collective, s'il n'en tenait qu'à l'Association de la construction du Québec (ACQ).

Yvon Laprade

lapradey@ruefrontenac.com

« Nous devons absolument nous rapprocher de la nouvelle réalité des marchés », écrit l'association patronale sur son site internet, où elle tente de justifier ses « demandes particulières ».

L'ACQ reconnaît que la « prochaine période de négociation sera difficile, puisqu'elle devra nécessairement remettre en question certains acquis des travailleurs ».

Il n'est cependant pas question, selon l'organisme patronal, de toucher aux salaires, aux taux de vacances et aux

contributions aux avantages sociaux (assurances et retraite).

« L'accent sera mis sur l'élimination des clauses improductives afin de se rapprocher de la nouvelle réalité des marchés et ainsi stopper l'effritement des activités des secteurs institutionnel-commercial et industriel », écrit l'ACQ.

Recul de plus de 30 ans

Du côté syndical, le directeur général du Conseil provincial (International) des métiers de la construction,

Donald Fortin, ne cache pas que la négociation risque d'être « l'une des plus intenses et des plus difficiles depuis nombre d'années ».

« On nous propose des reculs de plus de 30 ans. Il est même question de couper dans le temps supplémentaire », a-t-il expliqué mercredi à RueFrontenac.com.

Le syndicaliste qualifie de « préoccupantes » les demandes des patrons de l'industrie en vue du renouvellement du contrat de travail (d'une durée de trois ans) d'ici au 30 avril 2010.

« Jusqu'à maintenant, nous nous sommes contentés d'étudier le comportement de nos vis-à-vis à la table de négociation. Le vrai combat de boxe va débiter au début mars », a-t-il précisé.

Donald Fortin souligne par ailleurs que l'alliance syndicale est « solide ». Mais cette fois encore, la FTQ Construction n'en fait pas partie.

« Nous ne lui avons pas lancé d'invitation mais nous nous échangeons des idées », a conclu le directeur général du Conseil provincial.

Pour sa part, la négociatrice à l'ACQ, Lyne Marcoux, n'a pu commenter le dossier mercredi après-midi. Il faut rappeler que l'Association de la construction n'est pas la seule association patronale à négocier avec les syndicats. Il y a aussi l'APCHQ et l'AECQ.

La SAQ réduira l'offre de ses colis-cadeaux

Devant la popularité grandissante des cartes-cadeaux, la SAQ a décidé de réduire considérablement le nombre de produits offerts en paquets-cadeaux — accompagnés par exemple de verres stylisés ou d'autres accessoires — en

vue de la période des fêtes 2010.

Valérie Dufour

dufourv@ruefrontenac.com

Le nombre de produits de ce type passera de 28 à 12: « six produits

ayant obtenu les meilleurs résultats de vente de la campagne 2009 ; trois produits des terroirs d'ici ; quelques leaders de catégorie dans l'univers des spiritueux », a précisé la société d'État dans une récente capsule d'information diffusée sur son site web. La SAQ

ajoute qu'aucun appel d'offres ne sera publié.

« La décroissance des ventes de colis-cadeaux est un indice du désintérêt assez important de la clientèle pour ce type d'achat », signale la directrice des affaires corporatives de la SAQ, Isabelle Merizzi. Les clients préfèrent la carte-cadeau, car elle donne carte blanche plutôt que d'imposer un choix, ajoute-t-elle.

De 2007 à 2009, les ventes de ces

emballages disponibles pendant la période des fêtes sont passées de 31 000 à seulement 13 000 caisses. La valeur des ventes a ainsi baissé de sept millions de dollars à 2,4 millions de dollars, soit une chute de 65,7 %.

Pendant ce temps, les cartes-cadeaux ont, elles, connu un essor important. Les ventes de cartes sont passées de 12 à 19 millions de dollars entre 2007 et 2009, un bond de 58,3 %.



VENEZ NOUS REJOINDRE SUR LES GROUPES SOCIAUX



MERCI DE VOTRE APPUI



<http://twitter.com/lockoutajdm>

Lock-outés du Journal de Montréal



Un cuisinier autodidacte et un chef réputé, Antoine Sicotte et Daniel Vézina, seront les deux têtes d'affiche de Zeste, la nouvelle chaîne de télé québécoise consacrée à la cuisine.

Caroline Roy
royc@ruefrontenac.com

Zeste, qui sera lancée en ondes le 22 mars à midi, a dévoilé sa programmation mercredi. Au menu : des émissions où règnent « la convivialité, la commodité et la complicité », souligne Catherine Dupont, directrice générale division média du Groupe Serdy. Cette entreprise familiale, qui existe depuis 30 ans, possède déjà la chaîne Évasion.

Et pourquoi le nom Zeste ? « Zeste, c'est la touche qui fait la différence dans une recette », répond Mme Dupont.

La chaîne présentera quatre productions originales québécoises, ce qui représente 12 % de sa programmation. Il s'agit de 4 émissions sur 26.

Il y aura d'abord la quotidienne de Daniel Vézina, nommée L'effet Vézina : le menu dont vous êtes le héros. Le chef du restaurant Laurie Raphaël, à Québec, convie les téléspectateurs dans sa propre cuisine. « Je suis chez moi, dans mon appartement, au-dessus de mon resto. L'idée, c'est de me rendre accessible. Je suis habillé

en jeans et en t-shirt », dit Daniel Vézina.

Contrairement à ses émissions précédentes, Vézina animera seul. « Je vais revisiter des plats et essayer aussi de relancer des modes », dit-il à propos du contenu de son émission.

Autre production originale, Le Cuisinier rebelle, mettra en vedette Antoine Sicotte, qui a déjà publié un livre de recettes portant le même nom que son émission.

Dans sa cuisine, qui s'apparente presque à un garage, le cuisinier s'adresse nettement à un public plus jeune. « Je ne suis pas un chef. Je veux faire partager les recettes que j'ai découvertes à travers mes voyages et mon parcours d'autodidacte », dit Antoine Sicotte. Sa fille de quatre ans l'accompagnera à l'occasion en studio. L'émission est tournée à Knowlton, en Estrie.

Autres émissions

Diffusée à Évasion, l'émission Le Maître du grill, avec Steven Raichlen, sera rapatriée à Zeste. « Nous diffuserons la troisième saison ce printemps », précise Mme Dupont. La dernière production originale s'appelle Vincent d'antan. Son animateur, Vincent Chatigny, s'attarde aux recettes de nos grands-mères et aux plats folkloriques.

Au chapitre des acquisitions, Zeste a acheté la version britannique de

Hell's Kitchen ainsi que les émissions françaises Allo Sophie !, Les Tartines de Gontran et Julie côté cuisine. Du côté des émissions américaines, Zeste présentera, entre autres, Combat de chefs (Top Chef), Casse-croûte à l'américaine et Anthony Bourdain : sans réservation. Mentionnons que neuf émissions sur seize ont été doublées au Québec.

Dans la grille horaire, la programmation est regroupée autour de trois catégories, soit les émissions quotidiennes, les compétitions culinaires et les découvertes gastronomiques.

« Nous n'avons pas voulu copier le Food Network pour monter notre programmation. Nous nous sommes inspirés de ce qui se fait ailleurs dans le monde », dit Sébastien Arseneault, président et chef de la direction du Groupe Serdy.

« Les émissions qui sont à notre antenne ne se retrouvent pas sur d'autres réseaux québécois », enchaîne Mme Dupont. Cette dernière promet que les émissions de Zeste n'iront pas à l'antenne d'Évasion.

Gratuit pendant trois mois

Zeste vise un public composé à 53 % de femmes et à 47 % d'hommes. La chaîne sera disponible sur les principaux câblodistributeurs, soit Bell, Vidéotron et Cogeco. Zeste sera offert gratuitement durant les trois

premiers mois de sa mise en ondes.

Le grand patron du Groupe Serdy mijote depuis plusieurs années l'idée de démarrer une chaîne spécialisée en cuisine, mais il souligne que les temps sont difficiles pour se lancer en affaires dans le milieu télévisuel. « Il fallait trouver un plan pour démarrer la chaîne avec des productions originales », dit celui qui compte bonifier sa programmation au fil des années.

• Zeste entrera en ondes le 22 mars à midi, en même temps que son site Internet Zeste.tv.



À lire aussi
sur RueFrontenac.com ▶



MARIE-EVE FOURNIER

Notre culture francophone est en péril, soutient Sylvain Lafrance

La crise majeure que traversent les médias est une bien mauvaise nouvelle pour la culture québécoise, qui se retrouve ainsi en danger, selon le grand patron des services français de Radio-Canada, Sylvain Lafrance.

La baisse des revenus dans les grands médias traditionnels se traduit par « un effritement des contenus », a-t-il soutenu lors d'un discours prononcé devant l'association des MBA du Québec. « Un jour, on va aller chercher des séries américaines et françaises, car ce sera trop cher de faire nos propres séries. Mais il sera trop tard pour notre culture. »...



Le patinage de vitesse courte piste ne réussit toujours pas à se débarrasser de son image de roller derby.

Léandre Drolet

droletl@ruefrontenac.com

Les patineuses canadiennes auraient certes aimé remporter la médaille d'argent d'une façon plus élégante, mais les règles du patinage de vitesse courte piste étant ce qu'elles sont, elles méritent amplement leur médaille décernée à la suite d'une course qui s'est terminée dans la controverse.

Les Coréennes ont été les premières à franchir le fil d'arrivée de la spectaculaire épreuve de 3 000 m devant les Chinoises, mais les officiels les ont disqualifiées prétextant qu'elles avaient causé de l'obstruction envers leurs adversaires asiatiques plus tôt dans la course.

Les Canadiennes avaient été distancées par les deux équipes asiatiques et elles avaient

terminé quelques secondes derrière en troisième place.

Après quelques minutes de consultation entre eux, les officiels ont rendu leur décision, octroyant ainsi la médaille d'or aux Chinoises et l'argent à la formation canadienne composée de Marianne Saint-Gelais, Kalyna Roberge, Jessica Gregg et Tania Vicent.

Il va sans dire que l'entraîneur coréen a joliment engueulé l'arbitre quand il a pris connaissance de la sanction.

« Nous avons disputé le plus beau relais, ce qui nous a permis de réussir le meilleur chrono de notre carrière (4 min 9,137 s) », a déclaré Roberge sur les ondes de RDS.

Pour sa part, Vicent ne pouvait espérer mieux.

« Peu importe ce qui arrivera au 1 000m, je suis tellement contente, a dit Vicent. Les Coréennes et les Chinoises ont été agressives dès le début la course et j'appréhendais que quelque chose comme cela arriverait. »

Deuxième médaille pour Saint-Gelais

Pour sa part, Saint-Gelais rentrera chez elle avec une deuxième médaille d'argent après celle remportée au 500 m.

« Ma médaille d'équipe est plus importante que ma médaille individuelle », a déclaré Saint-Gelais.

Les Américaines, qui n'ont jamais pu maintenir le rythme élevé de la course, se sont vu décerner la médaille de bronze.

Le rythme était si rapide que les Chinoises ont établi une marque mondiale avec un chrono de 4 min 6,610 s.

Qualifications du 1000 m

Plus tôt dans la soirée, les trois Canadiennes inscrites aux qualifications du 1000 m ont toutes accédé à la ronde suivante qui sera présentée vendredi soir.

Vicent a été repêchée de sa vague quand une adversaire l'a poussée et qu'elle s'est retrouvée tout en arrière de la course.

Roberge, elle, était en jambes, car elle a réussi un record olympique sur la distance, marque qui a été battue par l'Américaine Katherine Reutter dans une vague subséquente.

Finalement, Gregg a démontré qu'elle était en forme en remportant sa course.

Hamelin, Tremblay et Jean qualifiés

Chez les hommes, Charles Hamelin, François-Louis Tremblay et Olivier Jean ont disputé la ronde éliminatoire du 500 m.

Et le moins qu'on puisse dire, c'est que les patineurs québécois, Hamelin en tête, voulaient mettre derrière eux les deux premières courses des Jeux de Vancouver.

Hamelin et Tremblay ont tout éclipsé la marque olympique, record qui était détenu depuis 2002... par Marc Gagnon.

Jean s'est aussi qualifié pour les quarts de finale qui seront disputés vendredi soir avant les finales du 1000 m dames et celle du relais masculin.

Patinage de vitesse

PHOTO REUTERS

Clara Hughes arrache LE BRONZE!

Clara Hughes a mis fin à sa très grande carrière olympique de façon éloquent en remportant la médaille de bronze du 5 000m de patinage de vitesse à l'anneau de Richmond.



**LÉANDRE
DROLET**

droletl@ruefrontenac.com

La Québécoise d'adoption a augmenté à six son nombre de breloques olympiques quand elle a franchi la distance de l'éreintante

épreuve en six minutes 55,73s, à 4,82s de la gagnante, la Tchèque Martina Sablikova.

La patineuse de Glen Sutton, partie dans la cinquième des huit paires, a connu un départ rapide, et elle a inscrit de loin le meilleur chrono de la journée, mettant ainsi la barre haute pour celles qui souhaitaient la déloger.

Reconnue pour avoir un seuil de douleur élevé, Hughes a démontré une très grande aisance et elle a su maintenir son rythme tour après tour.

«J'ai très bien patiné techniquement, alors que normalement ce n'est pas ma force, a-t-elle admis. Dans les derniers tours, je me disais de ne rien changer, car j'avais un rythme dont j'ai toujours rêvé.»

Meilleures courses de sa carrière

La sextuple médaillée olympique était au comble du bonheur et

admettait elle-même vivre des sensations extraordinaires.

« Tout le monde parle de médailles, mais ça n'a jamais été ma façon de penser. Moi, je pense en terme d'excellence, d'excellence sportive, autant physique que mentale, a-t-elle ajouté. Je suis venue ici pour patiner les deux meilleures courses de ma carrière et c'est ce que j'ai fait. »

La patineuse âgée de 37 ans savait qu'elle en était à la dernière course de sa carrière, et elle, normalement peu démonstrative, a exprimé toute sa joie en serrant le poing et en hochant la tête quand elle a pris connaissance de son chrono.

Hughes ajoute donc le bronze à sa médaille d'or remportée sur cette distance à Turin où elle avait également enlevé l'argent à la poursuite.

La sympathique athlète au sourire magnifique avait commencé sa collection à des Jeux d'hiver à Salt Lake City avec une médaille de bronze,

toujours au 5 000 m. Auparavant, elle avait gagné deux médailles de bronze en cyclisme à Atlanta en 1996.

Hughes est l'une des quatre athlètes à avoir remporté des médailles aux Jeux d'hiver et d'été, mais elle est la seule à en avoir gagné plusieurs aux deux.

Groves termine sixième

Sablikova, détentrice du record mondial, est demeurée impériale sur la distance et elle a remporté la médaille d'or en six minutes 50,91 secondes, tout juste devant l'Allemande Stephanie Beckert (6:51,39).

Kristina Groves, déjà médaillée de bronze au 3000m, aurait bien aimé accompagner Hughes sur le podium, mais elle a dû se contenter de la sixième place, à plu de 13 secondes de la gagnante.

La quintuple médaillée des Jeux de Turin, Cindy Klassen, a terminé loin derrière en 12^e position.

Bobsleigh féminin - L'or et l'argent pour le Canada

Le Canada a connu de loin sa meilleure journée des XXIes Jeux olympiques d'hiver en récoltant quatre médailles, mercredi, à Vancouver.

Après la médaille de bronze de Clara Hughes au 5 000 mètres de patinage longue piste et celle d'argent en relais féminin sur courte piste, les Cana-

diennes ont réussi un doublé historique dans le bob à deux.

Canada 1, piloté par Kaillie Humphries et complété par la freineuse Heather Moyse, a donné sa huitième médaille d'or des Jeux au Canada en dominant de bout en bout les quatre descentes au programme. L'équipe canadienne est devenue championne olympique avec un temps cumulé de 3 min 32,28 s.

La médaille d'argent est revenue à Canada 2 de Helen Upperton et Shelley-Ann Brown qui a complété la compétition avec un retard de 0,85 s. Cet équipage n'était que quatrième après la première journée. Il est remonté à la troisième place après la troisième course et est parvenu à devancer les Américaines Erin Pac et Elana Meyers par 0,27 s dans la quatrième et dernière descente.

Humphries, de Calgary, est vice-championne du monde et occupe le deuxième rang au classement de la Coupe du monde. Jusqu'en 2006, elle était la freineuse de Helen Upperton.

Les Allemandes Sandra Kiriasis et Christin Senkel, meneuses à la Coupe du monde, ont dû se contenter du quatrième rang.

RueFrontenac.com



PHOTO REUTERS

Le deuil de Joannie EN PRIME TIME

Les médias ont beaucoup de qualités et énormément de défauts. Ils sont quelquefois capables du meilleur et souvent du pire. Or, depuis que la mère de l'attachante patineuse québécoise est décédée dimanche dernier, nous assistons à la répétition d'un phénomène médiatique qui désole un peu plus chaque fois qu'il surgit : l'appropriation du malheur des autres.

On nous rapporte un ame personnel qu'on martèle jusqu'à lui donner des proportions qui n'ont aucune commune mesure.

Je ne connais pas beaucoup Joannie Rochette. Mais je la connais. Au cours des derniers mois, j'ai eu la chance de passer deux jours complets en sa compagnie dans le cadre de tournages. J'avais alors découvert une jeune femme déterminée, équilibrée et qui s'exprime bien. Et surtout, j'avais découvert une bête de travail, une perfectionniste qui ne laissait rien au hasard dans l'espoir de triompher aux Jeux sur lesquels nous sommes presque tous rivés depuis 10 jours. Depuis des années, toute sa vie a été orientée en fonction de cette compétition.

L'été dernier, après l'avoir vue se taper cinq ou six heures de patinage suivies de deux heures d'entraînement hors glace – 120 minutes de pure souffrance – sous un soleil de plomb, je me souviens d'être rentré à la maison en me disant que je n'allais plus jamais regarder le patinage artistique de la même manière. Dans la vie, il y a fort peu de gens, et même fort peu d'athlètes de haut-niveau, qui sont animés d'une telle volonté de réussir.

Je ne connais pas beaucoup Joannie Rochette. Mais je suis convaincu qu'elle est au moins aussi bien équipée que n'importe qui pour faire face à la mort d'un de ses parents. Si ça se trouve, elle l'est encore plus.

C'est pourquoi je débarque complètement quand on délègue caméramans et journalistes à des séances d'entraînement pour nous annoncer que Joannie est parvenue à rester debout et qu'elle « avait l'air normale ». Ou encore, quand le type de la télé multiplie les superlatifs pour me convaincre que Joannie devra faire preuve d'un courage surhumain pour patiner « malgré ce terrible drame ». Ou quand RDS rassemble quelques dizaines de citoyens de Berthier devant la caméra pour faire dire à une petite dame : « Vous savez, nous sommes une communauté tissée

serré. C'est une petite communauté ici, tout le monde se connaît. Vous ai-je dit que nous sommes une communauté tissée serré ? Et que nous nous connaissons tous ? Et que nous avons tous de la peine ? »

Si vous connaissez la famille Rochette, vous passerez les voir au salon funéraire madame. Mais de grâce, n'essayez pas de sauter à bord du wagon de leur deuil à la télévision, n'en remettez pas une couche en répétant mot pour mot ce que la journaliste vient de vous suggérer dans sa question plantée.

Le deuil n'est ni plus épouvantable ni plus collectif quand il touche un olympien ou un sportif. Pourquoi essaie-t-on de nous faire croire le contraire ? Pourquoi interroge-t-on l'ex-président de la Fédération québécoise de patinage artistique ou des matantes de Berthier pour savoir comment ils se sentent et comment ils pensent que Joannie Rochette se sent ?

Juste avant Noël, je me rappelle avoir publié une chronique qui concernait une équipe de hockey pee-wee de Lachenaie, dont deux petits joueurs avaient eu le malheur de perdre un parent à quelques semaines d'intervalle.

C'était l'histoire de deux garçons de 11-12 ans qui venaient de perdre un

père et une mère et qui avaient simplement continué à vivre. Malgré leur immense peine, ils n'avaient jamais raté un match ni un entraînement de leur équipe. L'un d'eux s'était même présenté à l'aréna quelques heures après la mort de son père et il avait disputé son match sans annoncer la nouvelle à ses entraîneurs ou ses coéquipiers. Ces deux petits se sentaient bien auprès leurs amis en pratiquant le sport qu'ils aimaient, tout simplement.

Pourquoi le courage serait-il moindre chez une jeune adulte épanouie et solide qui pratique un sport olympique ? Pourquoi traite-t-on cette histoire comme si Joannie Rochette pouvait cesser à n'importe quel moment de savoir attacher les lacets de ses patins ?

Joannie Rochette a réussi la meilleure performance de sa carrière mardi soir en présentant un programme court sur lequel elle avait bûché pendant de longs mois. Admironons-la pour cela. Pour le reste, comme tous ceux qui traversent ce genre d'épreuve, elle a du chagrin. Et elle essaie tout bonnement de poursuivre sa bataille, de réussir ce qu'il y a de plus important dans sa vie. Peut-elle le faire en paix ?

Remballons vite la tente avant que le cirque s'installe. Elle ne mérite pas ça.